N° 95-0370 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Rillieux la Pape - Quartier de la Velette - Programmation de transformation d'usage - Département développement urbain - Direction des projets urbains - Service développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Rillieux la Pape et du projet de quartier de la Velette, il est prévu de développer un projet d'accueil d'activités. Cette opération vise à diversifier les fonctions du quartier et à transformer en profondeur son image. Il apparaît nécessaire de déterminer la faisabilité d'un programme fiable de transformation d'usage en accord avec les partenaires publics et privés, en développant notamment :

- la formalisation des données sociales et économiques sur le quartier,
- la définition des travaux nécessaires pour accueillir des activités,
- l'élaboration de scénarios suivant la faisabilité des opérations et l'engagement potentiel des opérateurs,
- la réalisation de simulations financières sur un bilan global d'opération,
- la détermination des conditions de montages des actions sur le plan juridique et financier.

Cette prestation pourrait être réalisée sous forme d'une mission confiée au cabinet ECTA Consultants.

Le coût global et non révisable de l'ensemble des prestations est évalué à 150 000 F HT, soit 180 900 F TTC, pour lequel il est proposé le plan de financement suivant :

- Etat	50 000 F
- ville de Rillieux la Pape	43 633 F
- OPAC de l'Ain	43 633 F
- Communauté urbaine (maître d'ouvrage)	43 634 F

B. Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver la mission confiée au cabinet ECTA Consultants et son financement tels qu'ils lui ont été proposés, de l'autoriser, d'une part, à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum, d'autre part, à demander les participations de la ville de Rillieux la Pape et de l'OPAC de l'Ain et à signer les conventions afférentes, enfin de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription des recettes ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la mission confiée au cabinet ECTA Consultants et son financement tels qu'ils lui ont été proposés.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum,

b) - demander les participations de la ville de Rillieux la Pape et de l'OPAC de l'Ain et à signer les conventions afférentes.

3° - La dépense sera prélevée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 908-0 - article 132 - dossier n° 1 301-95.

4° - Les recettes correspondantes seront inscrites aux mêmes sous-chapitre et numéro de dossier - articles 105-1 -140-5 et 140-6.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,